

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2025**

**DATE DE  
CONVOCAION  
05/05/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

**DATE  
D'AFFICHAGE  
16/05/2025**

Étaient présents : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mmes Carole BOURIGAULT, Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Suzy BIRTÈGUE, MM. Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Annie LATOUR, MM. Rodolphe BRIOUDE, Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Jérôme DOISNEAU, Mmes Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE  
32**

Étaient excusés : M. Francis CHAMPION, Mmes Myriam THIBAudeau, Carole AGASSANT Myriam BIZET, Lucienne DUPUY, M. Claude HUET.

**PRÉSENTS  
21  
VOTANTS  
25**

Étaient absents : MM. Dominique PARIS, Vincent DUPÉ, Guillaume MOUGEL, Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Jérôme DOISNEAU en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandants	Mandataires	
Myriam THIBAudeau	Sylvie GILBERT	Soit 25 membres
Carole AGASSANT	Jérôme BOULIDARD,	
Myriam BIZET	Jean-François GOULU	
Claude HUET	Erwan GARREC	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 à l'unanimité.

D2025-44 – Patrimoine urbain et Paysager - Voirie : dénomination des rues de la tranche 3 de la ZAC du Plessis de Jau

Rapporteur : Eric PORCHER

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 23 janvier 2025,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant la nécessité de dénommer des voies,

**DELIBÈRE**

A l'unanimité,

**Article 1 :** décide de dénommer les voies suivantes :

Appellation	Précisions
Rue du Plessis de Jau	En prolongement de la rue du même nom existant sur les 2 premières tranches jusqu'à la route des Valinières
Rue de la Seigneurie	De la rue du Plessis de Jau jusqu'à la rue du Fossé d'enclos
Impasse de la perle bleue	De la rue du Plessis de Jau jusqu'au nord

**Article 2 :** mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POT



Le secrétaire de séance,

Jérôme DOISNEAU